

Désignation de l'entreprise : SAS L&B FRANCE		Exercice N				Exercice (N-1)			
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires	Total				
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA		FB		FC			
	Production vendue { biens* services *	FD		FE		FF			
		FG	3 919 021	FH		FI	3 919 021	4 003 477	
		FJ	3 919 021	FK		FL	3 919 021	4 003 477	
	Chiffres d'affaires nets *								
	Production stockée *					FM			
	Production immobilisée *					FN			
	Subventions d'exploitation					FO	500	1 659	
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges * (9)					FP	54 800	28 024	
	Autres produits (1) (11)					FQ	153	369	
<b>Total des produits d'exploitation (2) (I)</b>						FR	<b>3 974 474</b>	<b>4 033 530</b>	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane) *					FS			
	Variation de stock (marchandises) *					FT			
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *					FU	128	81	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *					FV			
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *					FW	1 195 914	1 137 032	
	Impôts, taxes et versements assimilés *					FX	33 822	59 463	
	Salaires et traitements *					FY	1 013 557	1 283 603	
	Charges sociales (10)					FZ	325 845	406 899	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations { - dotations aux amortissements * dont amortissement du fonds de commerce (art. 39, 1-2°, al.3) - dotations aux provisions	HS				GA	50 583	130 318
							GB		
		Sur actif circulant : dotations aux provisions *					GC		
	Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD			
	Autres charges (12)					GE	120	120	
<b>Total des charges d'exploitation (4) (II)</b>						GF	<b>2 619 969</b>	<b>3 017 515</b>	
<b>1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)</b>						GG	<b>1 354 505</b>	<b>1 016 015</b>	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée * (III)					GH			
	Perte supportée ou bénéfice transféré * (IV)					GI			
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ			
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK			
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	50 102	10	
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM			
	Différences positives de change					GN			
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO			
<b>Total des produits financiers (V)</b>						GP	<b>50 102</b>	<b>10</b>	
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements et provisions *					GQ			
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	1 360 602	972 108	
	Différences négatives de change					GS			
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT			
<b>Total des charges financières (VI)</b>						GU	<b>1 360 602</b>	<b>972 108</b>	
<b>2 - RESULTAT FINANCIER (V - VI)</b>						GV	<b>(1 310 500)</b>	<b>(972 098)</b>	
<b>3 - RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I - II + III - IV + V - VI)</b>						GW	<b>44 006</b>	<b>43 917</b>	



Désignation de l'entreprise <b>SAS L&amp;B FRANCE</b>		Néant <input type="checkbox"/> *			
		Exercice N		Exercice N-1	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	10 182	730	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	765 285	23 000	
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC			
	<b>Total des produits exceptionnels (7) (VII)</b>	HD	<b>775 467</b>	<b>23 730</b>	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	47 618	31 640	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	744 915	23 798	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)	HG			
	<b>Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)</b>	HH	<b>792 533</b>	<b>55 439</b>	
<b>4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)</b>		HI	<b>(17 066)</b>	<b>(31 709)</b>	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ			
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	15 500	797	
<b>TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)</b>		HL	<b>4 800 044</b>	<b>4 057 271</b>	
<b>TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)</b>		HM	<b>4 788 604</b>	<b>4 045 859</b>	
<b>5 - BENEFICE OU PERTE (Total des produits - Total des charges)</b>		HN	<b>11 440</b>	<b>11 412</b>	
RENOIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO			
	(2) Dont { produits de locations immobilières produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	HY			
	(3) Dont { - Crédit-bail mobilier * - Crédit-bail immobilier	IG		730	
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	HP			
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	HQ			
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	1H		30 827	
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	1J			
	(6ter) Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	1K			
	Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	HX			
	(9) Dont transferts de charges	RC			
	(10) Dont cotisations personnelles (dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS) A5	RD			
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A1	54 800	28 024	
	(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A2			
(13) Dont primes et cotisations sociales personnelles facultatives A6 obligatoires A9 dont cotisations facultatives Madelin A7 dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8	A3				
	A4				
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :		Exercice N			
		Charges exceptionnelles		Produits exceptionnels	
Cf. état 2053-Détail des produits et charges exceptionnels		792 533		775 467	
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :		Exercice N			
		Charges antérieures		Produits antérieurs	

20



Désignation de l'entreprise : <b>SAS L&amp;B FRANCE</b>		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * <b>12</b>						
Adresse de l'entreprise : <b>PROMUP</b>		83170 BRIGNOLES						
Durée de l'exercice précédent * <b>12</b>		Néant <input type="checkbox"/> *						
Numéro SIRET * <b>8 4 9 5 2 4 5 0 9 0 0 0 1 5</b>								
		Exercice N, clos le, <b>31122023</b>						
		N°1 <b>31122022</b>						
		Brut <b>1</b>						
		Amortissements, provisions <b>2</b>						
		Net <b>3</b>						
		Net <b>4</b>						
Capital souscrit non appelé (I)		AA						
ACTIF IMMOBILISE *	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC				
		Frais de développement *	CX	CQ				
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG	400	289	111	191
		Fonds commercial (1)	AH	AI				
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK				
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	AC				
		Constructions	AP	AC				
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS	87 124	11 430	75 694	66 525
		Autres immobilisations corporelles	AT	AU	490 761	71 169	419 591	791 050
		Immobilisations en cours	AV	AW	73 594		73 594	50 594
		Avances et acomptes	AX	AY				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT				
		Autres participations	CU	CV	3 840		3 840	
Créances rattachées à des participations		BB	BC					
Autres titres immobilisés		BD	BE					
Prêts		BF	BG					
Autres immobilisations financières *	BH	BI	28 100		28 100	26 835		
<b>TOTAL (II)</b>		BJ	BK	<b>683 818</b>	<b>82 889</b>	<b>600 930</b>	<b>935 194</b>	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	BM				
		En cours de production de biens	BN	BO				
		En cours de production de services	BP	BQ				
		Produits intermédiaires et finis	BR	BS				
		Marchandises	BT	BU				
	CREANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW	14 745		14 745	70 104
		Clients et comptes rattachés (3) *	BX	BY	15 812 957		15 812 957	12 147 184
		Autres créances (3)	BZ	CA	3 258 186		3 258 186	1 413 794
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC				
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres : .....)	CD	CE				
	Disponibilités	CF	CG	209 447		209 447	611 283	
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3) *	CH	CI	149		149		
	<b>TOTAL (III)</b>	CJ	CK	<b>19 295 484</b>		<b>19 295 484</b>	<b>14 242 366</b>	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW						
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM						
	Ecarts de conversion actif * (VI)	CN						
<b>TOTAL GENERAL (I à VI)</b>		CO	1A	<b>19 979 303</b>	<b>82 889</b>	<b>19 896 414</b>	<b>15 177 560</b>	
Renvois : (1) Dont droit au bail :			(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :	CP	28 100	(3) Part à plus d'un an :	CR	
Clause de réserve de propriété : *	Immobilisations :		Stocks :			Créances :		

CR



Désignation de l'entreprise <b>SAS L&amp;B FRANCE</b>		Néant <input type="checkbox"/> *		
		Exercice N	Exercice N-1	
<b>CAPITAUX PROPRES</b>	Capital social ou individuel (1) * (Dont versé : .....15.000..... )	DA	15 000	15 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		
	Ecarts de réévaluation (2) * (dont écart d'équivalence <input type="checkbox"/> EK <input type="checkbox"/> )	DC		
	Réserve légale (3)	DD	1 500	1 130
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours <input type="checkbox"/> B1 <input type="checkbox"/> )	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* <input type="checkbox"/> EJ <input type="checkbox"/> )	DG	32 495	21 453
	Report à nouveau	DH		
	<b>RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)</b>	DI	<b>11 440</b>	<b>11 412</b>
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
	<b>TOTAL (I)</b>	DL	<b>60 435</b>	<b>48 995</b>
	<b>Autres fonds propres</b>	Produit des émissions de titres participatifs	DM	
Avances conditionnées		DN		
<b>TOTAL (II)</b>		DO		
<b>Provisions pour risques et charges</b>	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ		
	<b>TOTAL (III)</b>	DR		
<b>DETTES (4)</b>	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	9 278 703	11 537 236
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs <input type="checkbox"/> EI <input type="checkbox"/> )	DV	7 297 744	2 565
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	461 887	448 200
	Dettes fiscales et sociales	DY	2 766 376	2 285 491
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
	Autres dettes	EA	31 269	30 664
Compte régul.	EB		824 409	
<b>TOTAL (IV)</b>	EC	<b>19 835 979</b>	<b>15 128 565</b>	
Ecarts de conversion passif *	ED			
<b>TOTAL GENERAL (I à V)</b>	EE	<b>19 896 414</b>	<b>15 177 560</b>	
<b>RENVois</b>	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B		
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C		
		1D		
		1E		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	19 494 244	14 636 735	
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	2 081	964	

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

CB

## **L&B FRANCE**

Société par Actions Simplifiée  
Au capital de 15.000 euros  
120 rue des Arbousiers – ZAC de Nicopolis  
83170 BRIGNOLES  
RCS : DRAGUIGNAN 849 524 509

### **PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 28 JUIN 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, et le vingt-huit juin, à dix heures, les associés de la Société se sont réunis en assemblée générale ordinaire au siège social sur convocation du Président.

Chaque associé a été convoqué par courrier.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émarginée par chaque participant à l'assemblée en entrant en séance, tant en son nom personnel que comme mandataire.

La SAS CAPITAL HOLDING COMPANY, représentée par sa Présidente, Mme BOILEVIN Ludivine, préside la séance en sa qualité de Présidente de la Société.

Mr PETIT Léon, Commissaire aux comptes, régulièrement convoqué, est absent et excusé.

La feuille de présence, certifiée sincère et véritable par le Président permet de constater que les associés présents et représentés possèdent 15.000 actions, sur les 15.000 actions émises par la Société.

Le Président constate que les associés présents et représentés réunissant la majorité du capital, l'assemblée peut valablement délibérer.

Le Président met à la disposition des associés :

- la copie de la lettre de convocation adressée au Commissaire aux comptes ;
- les statuts de la Société ;
- la feuille de présence à l'assemblée ;
- l'inventaire des valeurs actives et passives de la Société, le bilan, le compte de résultat et l'annexe de l'exercice clos le 31 décembre 2023 ;
- le rapport de gestion du Président ;
- le tableau des résultats financiers des cinq derniers exercices ;
- les rapports du Commissaire aux comptes ;
- le texte des résolutions proposées à l'assemblée.

Puis le Président déclare que l'inventaire, les comptes annuels, le rapport de gestion du Président, les rapports du Commissaire aux Comptes, le texte des résolutions proposées, ainsi que tous les autres documents et renseignements prévus par les statuts, ont, conformément auxdits statuts été communiqués aux associés 15 jours avant la réunion de l'assemblée.

VB



Le Président rappelle ensuite que l'assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2023 ;
- Rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce ; approbation de ces conventions ;
- Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2023 ;
- Affectation du résultat ;
- Questions diverses ;
- Pouvoirs en vue des formalités.

Le Président donne lecture du rapport de gestion du Président et des rapports du Commissaire aux comptes.

Puis, le Président ouvre la discussion.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

#### **PREMIERE RESOLUTION**

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Président et du rapport général du Commissaire aux comptes, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2023 tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

L'assemblée générale constate que le montant des dépenses non déductibles de l'impôt sur les sociétés, visées à l'article 39-4 du Code général des impôts sur les sociétés, s'élève à 6.662,35 euros.

En conséquence, elle donne au Président quitus entier et sans réserve de l'exécution de leur mandat pour ledit exercice.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée, à l'unanimité.

#### **DEUXIEME RESOLUTION**

L'assemblée générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à **11.439,73 euros** de la manière suivante :

- 11.439,73 euros à la réserve facultative.

L'assemblée générale prend acte de ce qu'aucune somme n'a été distribuée à titre de dividendes, pour les trois exercices précédents.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée, à l'unanimité.

### **TROISIEME RESOLUTION**

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Commissaire aux comptes, sur les conventions relevant de l'article L. 227-10 du Code de commerce, approuve les conclusions dudit rapport et les conventions qui y sont mentionnées.

Cette résolution, soumise à un droit de vote auquel les associés intéressés n'ont pas participé, est adoptée, à l'unanimité.

### **QUATRIEME RESOLUTION**

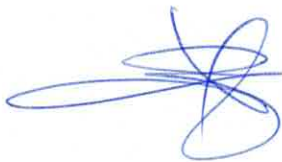
L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente assemblée pour accomplir toutes formalités qui seront nécessaires.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée à onze heures.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par la Présidente.

La Présidente,  
La SAS CAPITAL HOLDING COMPANY



**CERTIFIÉ CONFORME  
A L'ORIGINAL**

# LÉON PETIT

Commissaire aux comptes  
Inscrit près la cour d'appel d'Aix-en-Provence

Expert Comptable Diplômé  
Inscrit au tableau de l'ordre de la région Marseille PACAC

## **RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS EXERCICE CLOS LE 31/12/2023**

**SAS « L&B France »  
Au capital de 15.000 €  
ZAC de Nicopolis  
120 rue des Arbousiers  
83170 BRIGNOLES**

**RCS DRAGUIGNAN B 849.524.509**

Aux associés,

### **I- Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Société SAS « L&B FRANCE » relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

### **II- Fondement de l'opinion**

#### ***Référentiel d'audit***

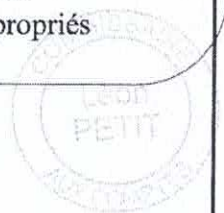
Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion.

28 Allée Amiral Courbet - 83000 TOULON - Tél. 06 98 59 70 70 - Fax 04 94 14 10 43

E-mail : leon.petit83@gmail.com

Siren 342 297 157 - TVA Intracommunautaire : FR 13 342 297 157

Membre d'une Association agréée. Le règlement des honoraires par chèque est accepté.





Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

### ***Indépendance***

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévue par le code de commerce et le code de déontologie de la profession de Commissaire aux Comptes, sur la période du 01 janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport

### **III- Justification des appréciations**

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes, notamment pour ce qui concerne l'évaluation des créances clients.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant.

Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément. »

### **IV- Vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

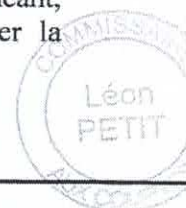
Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

### **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la





convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

### **Responsabilités du commissaire aux comptes relatifs à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la





continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Toulon, le 12 juin 2024.

**L.PETIT**  
**Commissaire aux Comptes**

**Léon PETIT**  
Commissaire aux comptes - Expert-ec  
28 Allée Amiral Courbet  
83000 TOULON  
Tél. : 06 98 50 70 70 - Fax : 04 94 1.  
Siren : 342 297 157 - Code APE : 692.  
Mail : leon.petit83@gmail.com

## Annexe au Bilan

Etat exprimé en euros

Annexe au bilan avant répartition qui présente les caractéristiques suivantes :

- Le bilan de l'exercice présente un total de **19 896 414 euros**
  
- Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche :
  - un total produits de **4 800 044 euros**
  - un total charges de **4 788 604 euros**
  
  - dégage un résultat de **11 440 euros**

L'exercice considéré :

- débute le **01/01/2023**
- finit le **31/12/2023**
- et a une durée de **12 mois**.

Les notes (ou tableaux ) ci-après, font partie intégrante des Comptes Annuels.

Ces comptes annuels sont établis par le dirigeant de **SAS L&B FRANCE** avec le concours du cabinet qui intervient dans le cadre de sa mission de **Présentation des Comptes Annuels** qui lui a été confiée.

  
**CHIFFRE INFORMATIQUE  
A L'ORIGINAL**



# Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

## REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuation d'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels par référence aux dispositions inscrites dans le plan comptable général 1999 et en tenant compte des modifications postérieures des règlements comptables du CRC.

La **méthode de base** retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

**Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :**

- **Immobilisations corporelles** : Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition) ou à leur coût de production.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

- **Amortissements** : Ils sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif et en fonction de la durée d'utilisation. Les règlements du CRC n° 2002-10 relatif à l'amortissement et la dépréciation des actifs et n° 2004-06 relatif à la définition, la comptabilisation et l'évaluation des actifs sont appliqués depuis l'exercice ouvert. Si la valeur actuelle d'un actif immobilisé devient inférieure à sa valeur nette comptable, cette dernière est ramenée

à la valeur actuelle par le biais d'une dépréciation.

Logiciels informatiques de 01 à 03 ans

Matériel et outillage industriels 05 ans

Agencements, aménagements, installations de 06 à 10 ans

Matériel de transport 04 ans

Matériel de bureau et informatique de 03 à 10 ans

Mobilier de 05 à 10 ans

- **Produits constatés d'avance** : Les prestations ponctuelles et continues ont été évaluées en fonction du déroulement des prestations et du prévisionnel d'encaissement. S'agissant de prestations immobilières, chaque contrat lié à un bien immobilier est différent.

- **Les méthodes d'évaluation** retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

**Changements de méthodes comptables :**

- **En matière d'amortissements par composants :**

# Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

## ENGAGEMENTS FINANCIERS & AUTRES INFORMATIONS

### Engagements donnés, reçus et réciproques

Effets escomptés non échus		N/A
Aval & cautions		N/R
Crédit-bail mobilier	Voir tableau annexe ou	N/A
Crédit-bail immobilier	Voir tableau annexe ou	N/A
Autres engagements		N/R
Engagement pris en matière de pensions, retraites		N/R
Frais financiers sur emprunts	dont	N/A
Dettes garanties par des sûretés réelles		N/A

## AUTRES INFORMATIONS SIGNIFICATIVES SUR L'EXERCICE

- Changement durée exercice : N/A
- Filiale de participation (si plus de 10%) : N/A
- Recherche et développement : N/A
- Ventilation du chiffre d'affaires H.T. : N/S
- Ventilation de l'impôt sur les Sociétés : N/S
- 1 résultat courant :
- 2 résultat exceptionnel :
- 3 charges à venir sur les charges différées sur plusieurs exercices :

### Légende

N/A Non applicable  
 N/R Non recensé  
 N/S Non significatif



# Immobilisations

Etat exprimé en euros

	Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/12/2023
		Augmentations		Diminutions		
		Réévaluations	Acquisitions	Virt p.à p.	Cessions	
<b>INCORPORELLES</b>						
Frais d'établissement et de développement						
Autres	400					400
<b>TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>	<b>400</b>					<b>400</b>
<b>CORPORELLES</b>						
Terrains						
Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencement						
Instal technique, matériel outillage industriels	68 344		115 466		96 686	87 124
Instal., agencement, aménagement divers	336 750		25 760			362 510
Matériel de transport	591 762				563 912	27 850
Matériel de bureau, mobilier	81 155		19 245			100 401
Emballages récupérables et divers						
Immobilisations corporelles en cours	50 594		295 657		272 657	73 594
Avances et acomptes						
<b>TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>	<b>1 128 605</b>		<b>456 129</b>		<b>933 255</b>	<b>651 478</b>
<b>FINANCIERES</b>						
Participations évaluées en équivalence						
Autres participations			3 840			3 840
Autres titres immobilisés						
Prêts et autres immobilisations financières	26 835		9 000		7 735	28 100
<b>TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES</b>	<b>26 835</b>		<b>12 840</b>		<b>7 735</b>	<b>31 940</b>
<b>TOTAL</b>	<b>1 155 440</b>		<b>468 969</b>		<b>940 990</b>	<b>683 418</b>

## Amortissements

Etat exprimé en euros		Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/12/2023
			Dotations	Diminutions	
<b>INCORPORELLES</b>	Frais d'établissement et de développement				
	Fonds commercial				
	Autres immobilisations incorporelles	209	80		289
	<b>TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>	<b>209</b>	<b>80</b>		<b>289</b>
<b>CORPORELLES</b>	Terrains				
	Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencement aménagement				
	Instal technique, matériel outillage industriels	1 820	23 246	13 635	11 430
	Autres Instal., agencement, aménagement divers				
	Matériel de transport	184 417	9 993	174 705	19 705
	Matériel de bureau, mobilier	34 200	17 264		51 464
	Emballages récupérables et divers				
<b>TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>	<b>220 437</b>	<b>50 503</b>	<b>188 340</b>	<b>82 599</b>	
<b>TOTAL</b>		<b>220 646</b>	<b>50 583</b>	<b>188 340</b>	<b>82 889</b>

### Ventilation des mouvements affectant la provision pour amortissements dérogatoires

	Dotations			Reprises			Mouvement net des amortisse- ment à la fin de l'exercice
	Différentiel de durée et autre	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée et autre	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
Frais d'établissement et de développement							
Fonds commercial							
Autres immobilisations incorporelles							
<b>TOTAL IMMOB INCORPORELLES</b>							
Terrains							
Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal, agencement, aménag.							
Instal. technique matériel outillage industriels							
Instal générales Agencement aménag divers							
Matériel de transport							
Matériel de bureau, informatique, mobilier							
Emballages récupérables, divers							
<b>TOTAL IMMOB CORPORELLES</b>							
Frais d'acquisition de titres de participation							
<b>TOTAL</b>							
<b>TOTAL GENERAL NON VENTILE</b>							



# Provisions

Etat exprimé en euros

		Début exercice	Augmentations	Diminutions	31/12/2023
<b>PROVISIONS REGLEMEENTEES</b>	Reconstruction gisements miniers et pétroliers				
	Provisions pour investissement				
	Provisions pour hausse des prix				
	Provisions pour amortissements dérogatoires				
	Provisions fiscales pour prêts d'installation				
	Provisions autres				
<b>PROVISIONS REGLEMEENTEES</b>					
<b>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>	Pour litiges				
	Pour garanties données aux clients				
	Pour pertes sur marchés à terme				
	Pour amendes et pénalités				
	Pour pertes de change				
	Pour pensions et obligations similaires				
	Pour impôts				
	Pour renouvellement des immobilisations				
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions				
	Pour chges sociales et fiscales sur congés à payer				
Autres					
<b>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>					
<b>PROVISIONS POUR DEPRECIATION</b>	Sur immobilisations	{ incorporelles corporelles des titres mis en équivalence titres de participation autres immo. financières			
	Sur stocks et en-cours				
	Sur comptes clients				
	Autres				
	<b>PROVISIONS POUR DEPRECIATION</b>				
<b>TOTAL GENERAL</b>					

Dont dotations et reprises

{  
- d'exploitation  
- financières  
- exceptionnelles

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1.5e du C.G.I.

## Créances et Dettes

Etat exprimé en euros

		31/12/2023	1 an au plus	plus d'1 an
<b>CREANCES</b>	Créances rattachées à des participations			
	Prêts (1) (2)			
	Autres immobilisations financières	28 100	28 100	
	Clients douteux ou litigieux			
	Autres créances clients	15 812 957	15 812 957	
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés	2 658	2 658	
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéfices			
	Taxes sur la valeur ajoutée	238 262	238 262	
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers			
Groupe et associés (2)	2 956 754	2 956 754		
Débiteurs divers	60 512	60 512		
Charges constatées d'avances	149	149		
<b>TOTAL DES CREANCES</b>		<b>19 099 392</b>	<b>19 099 392</b>	
(1) Prêts accordés en cours d'exercice				
(1) Remboursements obtenus en cours d'exercice				
(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)				

		31/12/2023	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
<b>DETTES</b>	Emprunts obligataires convertibles (1)				
	Autres emprunts obligataires (1)				
	Emp. dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine (1)	2 081	2 081		
	Emp. dettes ets de crédit à plus 1an à l'origine (1)	9 276 622	8 934 887	341 735	
	Emprunts et dettes financières divers (1) (2)				
	Fournisseurs et comptes rattachés	461 887	461 887		
	Personnel et comptes rattachés	33 510	33 510		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	61 855	61 855		
	Impôts sur les bénéfices	15 500	15 500		
	Taxes sur la valeur ajoutée	2 645 544	2 645 544		
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	9 967	9 967		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Groupe et associés (2)	7 297 744	7 297 744		
	Autres dettes	31 269	31 269		
Dettes représentatives de titres empruntés					
Produits constatés d'avance					
<b>TOTAL DES DETTES</b>		<b>19 835 979</b>	<b>19 494 244</b>	<b>341 735</b>	
(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice					
(1) Emprunts remboursés en cours d'exercice		149 004			
(2) Emprunts dettes associés (personnes physiques)		54			

CB



# Capital social

Etat exprimé en euros

	31/12/2023	Nombre	Val. Nominale	Montant
<b>ACTIONS / PARTS SOCIALES</b>	Du capital social début exercice	15 000,00	1,0000	15 000,00
	Emises pendant l'exercice			
	Remboursées pendant l'exercice			
	<b>Du capital social fin d'exercice</b>	<b>15 000,00</b>	<b>1,0000</b>	<b>15 000,00</b>

03

## Charges constatées d'avance

Etat exprimé en euros	Période	Montants	31/12/2023
Charges constatées d'avance - EXPLOITATION		149	149
Charges constatées d'avance - FINANCIERES			
Charges constatées d'avance - EXCEPTIONNELLES			
TOTAL			149

LB



## Produits constatés d'avance

Etat exprimé en euros

	Période	Montants	31/12/2023
<b>Produits constatés d'avance - EXPLOITATION</b>			
<b>Produits constatés d'avance - FINANCIERS</b>			
<b>Produits constatés d'avance - EXCEPTIONNELS</b>			
<b>TOTAL</b>			

03

# Charges à payer

Etat exprimé en euros

31/12/2023

		31/12/2023
<b>Total des Charges à payer</b>		<b>52 579</b>
<b>Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit</b>		<b>360</b>
<i>Intérêts c.n.e. pge</i>	135	
<i>Assurances c.n.e. pge</i>	225	
<b>Dettes fournisseurs et comptes rattachés</b>		<b>786</b>
<i>Factures non parvenues</i>	786	
<b>Dettes fiscales et sociales</b>		<b>40 933</b>
<i>Personnel-ch.à payer-pr.à rec.</i>	28 365	
<i>Org.soc.-ch.à payer-pr.à rec.</i>	9 656	
<i>Taxe d'apprentissage</i>	837	
<i>Formation continue</i>	2 075	
<b>Autres dettes</b>		<b>10 500</b>
<i>Charges à payer</i>	10 500	

03



## Produits à recevoir

Etat exprimé en euros

31/12/2023

Total des Produits à recevoir		1 834 208
Autres créances clients		1 834 208
<i>Factures/avoirs à établir</i>	<i>1 834 208</i>	

## Effectif moyen

		31/12/2023	Interne	Externe
EFFECTIF MOYEN PAR CATEGORIE	Cadres & professions intellectuelles supérieures		4	
	Professions intermédiaires			
	Employés		21	
	Ouvriers			
	TOTAL		25	



## Produits et Charges exceptionnels

Etat exprimé en euros

31/12/2023

<b>Total des produits exceptionnels</b>		<b>775 467</b>
<b>Produits exceptionnels sur opérations de gestion</b>		<b>10 182</b>
<i>Autres prod excep sur oper de</i>	6 533	
<i>Produits s/ exercices anterieurs</i>	3 649	
<b>Produits exceptionnels sur opérations en capital</b>		<b>765 285</b>
<i>Cession immo corporelles</i>	765 285	
<b>Total des charges exceptionnelles</b>		<b>792 533</b>
<b>Charges exceptionnelles sur opération de gestion</b>		<b>47 618</b>
<i>Penalites amendes fiscales et</i>	45 399	
<i>Charges sur exercices anterieurs</i>	2 220	
<b>Charges exceptionnelles sur opération en capital</b>		<b>744 915</b>
<i>Vnc éléments d'actif cédés</i>	744 915	
<b>Résultat exceptionnel</b>		<b>(17 066)</b>

03

# Filiales et participations

1	2
---	---

Etat exprimé en euros

31/12/2023

	Capital	Capitaux propres	Quote part du capital détenue (en pourcentage)	Valeur comptable des titres détenus	
				Brute	Nette
<b>A. Renseignements détaillés</b>					
<b>1. Filiales (Plus de 50 %)</b>					
SAS KAZAD	1 000	1 000	95,00	475	475
SAS MEDIABREIZH	1 000	1 000	95,00	475	475
SAS HOMIZ	1 000	1 000	95,00	475	475
SAS HOMIZY	1 000	1 000	95,00	475	475
SAS HOMIWAY	1 000	1 000	95,00	475	475
SAS AZUR DIFFUSION	1 000	1 000	95,00	475	475
SAS AQUILODGE	1 000	1 000	95,00	475	475
<b>2. Participations (10 à 50 %)</b>					
<b>1. Filiales (Plus de 50 %)</b>					
SAS KAZAD					
SAS MEDIABREIZH					
SAS HOMIZ					
SAS HOMIZY					
SAS HOMIWAY					
SAS AZUR DIFFUSION					
SAS AQUILODGE					
<b>2. Participations (10 à 50 %)</b>					
	<b>Prêts et avances consentis</b>	<b>Montant des cautions et avals donnés</b>	<b>Chiffre d'affaires</b>	<b>Résultat du dernier exercice clos</b>	<b>Dividendes encaissés</b>
<b>B. Renseignements globaux</b>					
	<b>Filiales non reprises en A</b>		<b>Participations non reprises en A</b>		
	françaises	étrangères	françaises	étrangères	
Capital					
Capitaux propres					
Quote part détenue en pourcentage					
Valeur comptable des titres détenus - Brute					
Valeur comptable des titres détenus - Nette					
Prêts et avances consentis					
Montant des cautions et avals					
Chiffre d'affaires					
Résultat du dernier exercice clos					
Dividendes encaissés					

LB



# Filiales et participations

2/2

Etat exprimé en euros

31/12/2023

	Capital	Capitaux propres	Quote part du capital détenue (en pourcentage)	Valeur comptable des titres détenus	
				Brute	Nette
<b>A. Renseignements détaillés</b>					
<b>1. Filiales (Plus de 50 %)</b>					
SAS PUBLITECH	1 000	1 000	95,00	475	475
SAS URBEXIA	1 000	1 000	95,00	475	475
<b>2. Participations (10 à 50 %)</b>					
<b>1. Filiales (Plus de 50 %)</b>					
SAS PUBLITECH					
SAS URBEXIA					
<b>2. Participations (10 à 50 %)</b>					
	<b>Prêts et avances consentis</b>	<b>Montant des cautions et avals donnés</b>	<b>Chiffre d'affaires</b>	<b>Résultat du dernier exercice clos</b>	<b>Dividendes encaissés</b>
<b>B. Renseignements globaux</b>					
	<b>Filiales non reprises en A</b>		<b>Participations non reprises en A</b>		
	françaises	étrangères	françaises	étrangères	
Capital					
Capitaux propres					
Quote part détenue en pourcentage					
Valeur comptable des titres détenus - Brute					
Valeur comptable des titres détenus - Nette					
Prêts et avances consentis					
Montant des cautions et avals					
Chiffre d'affaires					
Résultat du dernier exercice clos					
Dividendes encaissés					